

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	15 (1969)
Heft:	12
Rubrik:	En France l'activité de nos sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en France l'activité de nos sociétés

Paris

Le jeune cinéma suisse sur la Rive gauche

« La Pomme » (celle de Guillaume Tell ?), Michel Soutter nous dit qu'il faut la manger ; dans « Vive la Mort », Francis Reusser montre que le crime n'est pas une réponse au piège « société de marchandises » ; « Quatre d'entre elles » illustre, du bâchot au cachot, la difficulté d'être avec les autres dans un pays civilisé ; « Swiss made » d'Yves Yersin, révèle que l'arbalète suisse est semblable à la flèche de Zénon, elle vole et n'avance pas : « Ce qui nous attend, dit le film, n'est rien de plus que ce qui nous est préparé et assené quotidiennement. » Tels sont les thèmes des longs métrages, mais aussi de plusieurs courts métrages, diffusés au cours de la Semaine suisse du cinéma organisée par l'Association suisse des réalisateurs de films sur l'initiative de quelques critiques parisiens, parmi lesquels Louis Marcorelles, et sur l'invitation du ministre des Affaires culturelles et du Studio Saint-Séverin.

Cette manifestation a drainé pendant huit jours, dans le pittoresque quartier de la Huchette, l'intérêt, la curiosité et la présence attentive de la critique parisienne des élèves de l'IDHEC, des étudiants du Quartier Latin et d'un public varié.

L'accueil, dans l'ensemble, a été excellent.

Mais rien n'est perdu quand les témoins existent. On les aime, on les respecte, on les applaudit, et à travers eux est respecté et applaudi le pays même, révélé dans sa vérité et non plus à travers ses mythes. L'honneur

d'un pays est d'engendrer des critiques, non pas des thuriféraires. Le patriotisme n'est pas dans la complaisance, il est dans l'exigence morale.

« Témoigner ensemble », c'est très exactement ce que veut dire « contester ».

Quand nous reverrons le Mont-Blanc dans un film genevois, cela voudra dire non pas que le combat pour la liberté de l'esprit est gagné, car il ne l'est jamais, mais que l'équilibre est rétabli.

Le promeneur de la Seine.

Les voyages instructifs de la Chambre de Commerce suisse en France

Parmi ses nombreuses activités, notre Chambre de Commerce organise régulièrement des voyages d'affaires du plus haut intérêt. Celui du mois d'octobre devait nous conduire à Lille et Roubaix, centres industriels du Nord avec visites de LA REDOUTE et des FILATURES PROUVOST MASUREL. Mondialement connue, cette dernière nous a frappée par le peu d'ouvriers qu'elle occupait, la teinture de ses fils étant de plus en plus œuvre technique. Groupant actuellement de nombreuses sociétés touchant le domaine de la mode, cette firme veut créer à l'échelle du Marché commun l'un des premiers complexes textiles européens et mondiaux. Quant à la REDOUTE, toutes les Françaises la connaissent grâce à son catalogue de vente par correspondance dont le tirage extraordinaire est de 4 800 000 exemplaires. Quelques chiffres vous étonneront : 4 millions de clients environ, 60 à 80 000 lettres expédiées chaque jour ain-

si que 200 000 paquets. Quel bon client pour les P et T... Cette firme, affaire de famille depuis 5 générations, occupe 2 000 personnes. Grâce à un fichier remarquablement tenu et aussi à deux ordinateurs, chaque cliente — elles sont au nombre de 3 500 000 régulières — est cataloguée et le courrier, réparti immédiatement, lui permet d'être servi au plus tôt. Accueillis par notre consul et Madame François, nous eûmes également les honneurs d'une réception offerte par le maire de Lille.

Comme le poète grec, nous dirons « heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage... » même si celui-ci devait nous conduire dans les brumes du Nord.

Le carnet du Messager

Décès

On nous prie d'annoncer le décès survenu le 7 novembre, de **M. Ernest Freudiger** dans sa 83^e année. C'était l'un des plus anciens membres de la Société de tir.

A sa famille, nous exprimons nos sincères condoléances. 4 bis, rue Jules Chaplain, Paris (6^e).

Nous venons d'apprendre le décès de **Mme Marcel Dufour**, née Yvonne Dorman, survenu le 14 novembre, épouse de Marcel Dufour, ancien Président de l'Union technique suisse et Membre du Cercle suisse romand.

Toute notre sympathie va à son époux, touché si cruellement, ainsi qu'à sa famille.

2, Domaine de la Côte Noire, 92 - Rueil-Malmaison.

Noël du Cercle suisse romand 13 décembre

Comme prévu, nous réunirons les enfants du Cercle et leurs amis, ainsi que les familles, le **13 décembre 1969** à 16 h 30 dans la salle, bien connue, du Cercle Commercial Suisse, 10, rue des Messageries à Paris-10^e. Comme nous l'avions indiqué dans le dernier courrier, nous serons heureux de voir, une fois par mois, quelques-uns de nos amis dans la petite salle du Café « Le Français », 3, avenue de l'Opéra, Paris-1^{er}, pour une soirée « Familiale ».

Pour ceux qui n'aiment pas la Fondue, le plat du jour du « Français » sera aimablement proposé par le patron. Prix : Fondue : 7 F - Plat : 12 à 15 F. Boisson en plus. Téléphoner à M. Jean Jordi, Tél. : 878-06-74. Malheureusement, notre appel dans le dernier courrier n'a été que très peu entendu. Nous remercions vivement ceux qui ont bien voulu nous accorder leur participation.

Pour la fin de l'année, nous lancerons une nouvelle fois un appel particulier à tous ceux qui n'ont pas encore versé leurs cotisations, afin de nous permettre de faire face au moins aux dépenses du courrier. Merci.

Cotisation due :

(CCP Paris, n° 15 309-11)

Cotisations

Hôpital suisse

L'Association de l'Hôpital Suisse de Paris invite ceux de ses membres qui n'auraient pas encore réglé leur cotisation annuelle de **20 F** à en acquitter le montant, soit par virement CCP n° 6517-62, soit par chèque bancaire. Elle les en remercie à l'avance.

Camps de ski 1970

Le Service des Jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étran-

ger de la N.S.H., Alpenstrasse 26, 3 000 BERNE, annonce que les camps de ski 1970 pour jeunes Suisses de l'étranger se dérouleront comme suit :

- Camp I : à Marmorera (Grisons) du 26 décembre 1969 au 4 janvier 1970 (nombre de places limité : priorité accordée aux écoliers).
- Camp II : à Riederalp (Valais) du 2 mars au 13 mars 1970, FS : 130 (intéressant pour ceux qui exercent un métier).
- Camp III : à Klewenalp (Nidwald) du 31 mars au 10 avril 1970 (spécialement pour les débutants et skieurs moyens).
- Les participants seront partagés en différents petits groupes selon les facultés de chacun. Des moniteurs suisses donneront des leçons de ski.
- Le soir, des distractions seront offertes par le camp : projection de films, discussions, conférences, musique, jeux et danse.
- Participation de tous les Suisses de l'étranger entre 16 et 25 ans.
- Exceptionnellement, des skis pourront être obtenus gratuitement, tandis que l'équipement personnel doit être apporté par le participant.
- Le prix du camp se monte à 120 FS ; le voyage et le skilift sont à la charge du participant.
- Dans des cas très particuliers, une demande de réduction de prix pour le camp sera acceptée si elle est confirmée par le Consulat.
- Le dernier délai d'inscription est de 15 jours avant le début du camp.
- Les formules d'inscription peuvent être demandées à : M. Willy Bossard, 166, avenue de Verdun, 92-Issy-les-Moulineaux, Tél : 642-91-09.
- Les formules d'inscription doi-

vent être remplies en caractères d'imprimerie et adressées au :

Secrétariat des Suisses de l'Etranger
Service des Jeunes
Alpenstrasse 26
CH-3 000 Berne.

- Avis préalable : Le camp d'été 1970 aura lieu du 26 juillet au 15 août 1970 en Suisse romande.

Le Havre

Par un soleil printanier, le Groupement amical des Suisses de la Manche s'est réuni non loin de Saint-Lô, le dimanche 12 octobre 1969. Une quarantaine de personnes participèrent au repas qui eut lieu dans un restaurant-chalet situé dans un cadre très romantique et répondant bien à son appellation « Le Chant des Oiseaux ». Les organisateurs surent y créer une ambiance des plus sympathiques et patriotiques, par la décoration de la salle avec les drapeaux des cantons et un fond de musique folklorique suisse saluant les compatriotes à leur arrivée. C'est dans cette atmosphère très détendue qu'ils accueillirent M. le Consul et Mme Steiner venus du Havre à cette occasion.

M. Derendinger, Président du Groupement, souhaita ensuite la bienvenue à tous et entretint l'assistance des problèmes touchant l'existence même du Groupement. Après lui, M. Steiner adressa quelques mots, donna des informations concernant tous les Suisses de l'étranger et invita les participants à lui poser les questions les intéressent plus particulièrement. Il remercia M. et Mme Derendinger, ainsi que chacun spécialement, de l'accueil si chaleureux qui lui fut réservé, ainsi qu'à Mme Steiner.

Après un repas succulent, chaque cui profita de ce bel après-midi petits groupes, une promenade aux alentours du restaurant offrant un site verdoyant et reposant. Quelques-uns au cours de ces instants de détente purent s'entretenir en particulier avec M. le Consul.

Ce fut une excellente journée, y compris pour les amis français qui s'étaient joints à nous, et l'on se sépara dans la soirée, heureux des moments agréables passés ensemble.

Nice

Annoncée dès les premiers jours de septembre, la visite officielle à Nice de M. l'Ambassadeur de Suisse en France et de Mme Pierre Dupont avait suscité parmi les membres de toutes les Colonies Suisses de la Côte d'Azur le plus vif intérêt et une très légitime fierté.

Reçus à la Préfecture des Alpes Maritimes, M. l'Ambassadeur et Mme Dupont furent les hôtes de M. le Préfet R.G. Thomas qui donna en leur honneur une réception dans les salons de la Préfecture le 25 septembre au cours de laquelle les autorités Départementales et Municipales furent conviées.

Le lendemain matin, 26 septembre, accompagné de M. le Consul G. Kappeler, M. l'Ambassadeur visita les installations du grand quotidien du Sud-Est « Nice-Matin » et la nouvelle fabrique des Etablissements GRIESSER située dans la récente zone industrielle de Carros, en bordure du Var, où il fut reçu par M. Bolli, Président-Directeur Général de GRIESSER INTERNATIONAL et par M. Lanfranchi, Directeur Général de GRIESSER FRANCE.

A 13 heures, un déjeuner offert par M. le Consul et Mme Kappeler réunissait une vingtaine de convives dans le cadre admirable de l'hôtellerie de la Chèvre d'Or à Eze, parmi lesquels

on pouvait remarquer M. le Préfet R.G. Thomas, M. le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes et Mme Palmero, M. le Recteur et Mme R. Davril, M. et Mme Bavastro, Président-Directeur Général de « Nice-Matin », etc. Au cours de ce déjeuner, M. le Préfet Thomas remis à notre Ambassadeur et à Mme Dupont la plaquette du Département des Alpes Maritimes en leur exprimant toute la joie que cette occasion lui procurait pour leur témoigner sa chaleureuse sympathie à l'égard de notre pays et pour rappeler l'œuvre de pionniers que certains de nos compatriotes avaient accomplie au début du siècle pour faire connaître et répandre au loin la renommée de la Côte d'Azur.

M. l'Ambassadeur Dupont ne manqua pas à son tour de relever l'amitié séculaire qui unit si profondément la France et la Suisse au cours des siècles et se réjouit de constater combien la présence et l'activité de nos compatriotes continuaient à contribuer à l'essor de ce merveilleux pays.

En fin d'après-midi, M. Jacques Médecin, Maire de Nice, et les membres du Conseil Municipal recevaient M. l'Ambassadeur et Mme Pierre Dupont dans les salons de la Villa Masséna.

Le Corps Consulaire, les Autorités Municipales, les Présidents et les membres des Comités des Colonies Suisses de la Côte d'Azur ainsi que diverses autres personnalités de la Ville y participaient.

Pour clôturer ces manifestations la Société Suisse de Nice « Le Grütli » avait organisé un grand dîner le soir même à la Maison Suisse, toute parée de drapeaux français et suisses et décorée de fleurs aux couleurs nationales. Cent quarante personnes répondirent à cette invitation. Les Colonies Suisses de Menton, Monaco, Antibes, Juan-les-Pins et Cannes étaient largement représentées.

M. l'Ambassadeur et Mme Pierre Dupont accompagnés de M. le Consul et Mme G. Kappeler furent reçus par les membres du comité du Grütli, présidé par M. Robert L. Fontana.

Au début du repas, M. le Consul G. Kappeler rappela en termes choisis ce qu'avait été la carrière particulièrement brillante de notre Ambassadeur, l'importance de son activité au sein des grandes organisations mondiales telle que l'O.C.D.E., la C.E.E., etc., et enfin, le couronnement de sa carrière diplomatique par sa nomination à l'Ambassade de Paris à la suite du décès de M. l'Ambassadeur Soldati.

M. Robert L. Fontana, Président du Grütli, prit ensuite la parole pour souhaiter la bienvenue à M. l'Ambassadeur et Mme Pierre Dupont.

M. Fontana se plut à relever combien dans la conjoncture actuelle où tout est mouvement, l'homme éprouve le besoin de renforcer ses liens avec la Mère Patrie vers laquelle se tournent ses regards, ses désirs, ses espoirs, dans une recherche de paix et de sécurité.

M. l'Ambassadeur remercia l'assistance pour la chaleureuse réception qui lui avait été réservée, ainsi qu'à Mme Dupont. Il souligna l'importance des principes fondamentaux sur lesquels la Suisse est bâtie, principes qui doivent aller de pair avec sa participation à de plus grands ensembles.

Cette belle manifestation se termina par la présentation à Mme Dupont et à Mme Kappeler de très beaux paniers de fruits confits offerts par les Sociétés Suisses de Nice et l'Espoir, formulé par chacun de nous, de revoir dans un proche avenir sur la Côte, notre Ambassadeur accompagné de son épouse.

Paris S.H.B.

L'an prochain, en 1970, la Société Helvétique de Bienfaisance de Paris fêtera son 150^e anniversaire.

C'est, probablement, l'une des plus anciennes Sociétés fondée par les Suisses de l'étranger.

Malgré son ancienneté, elle ne paraît pas susciter dans notre Colonie l'intérêt réel qu'elle mérite (elle compte, en effet, moins de 2 000 adhérents) : je ne suis pas loin de penser qu'un bon nombre de nos compatriotes ignorent son existence, ou tout au moins ce qu'elle représente. Elle fût fondée en 1820 par quatre jeunes étudiants Suisses de Paris : MM. Dubochet, de Ribeaupierre, Jaquet et Eggly.

Ils s'étaient donné pour mission de venir en aide aux Suisses résidant à Paris, ou de passage, qui pourraient se trouver moralement ou matériellement dans une situation difficile. Ces quatre fondateurs étaient animés d'un sentiment profond de Charité dans toute l'acception du terme.

La Bienfaisance n'avait pas, à l'époque, la teinte paternaliste et condescendante qu'elle a de nos jours. De même que la Charité, cet élan d'amour du prochain que l'on confond trop facilement avec l'aumône.

La S.H.B. a su garder le caractère que ses quatre fondateurs ont voulu lui donner.

Son activité mène toujours de pair le soutien moral et l'aide financière que ses assistés sont en droit d'attendre d'elle.

Aucune détresse ne lui est étrangère, et son travail se fait dans la bonne humeur, la compréhension et la discréction les plus totales.

Son activité actuelle est grande : elle distribue des secours d'argent : loyer, chauffage, frais médicaux, études. Elle prend en charge les demandes de se-

cours cantonaux aux « Economiquement Faibles » ; après avoir étudié à fond leur situation financière, souvent elle leur procure des retraites ou des pensions que, par ignorance ou par découragement, les ayant-droits n'ont pas réclamées ou obtenues, d'où, évidemment, un allègement des subsides cantonaux.

Elle vient au secours de jeunes filles en situation parfois délicate. Elle convoie les départs en vacances des enfants vers la Suisse. Elle met à disposition un vestiaire bien garni. Elle organise chaque année un arbre de Noël pour ses assistés âgés ou isolés.

Au début de cette année elle a assumé un énorme travail. Il s'agissait de faire bénéficier, avant le 1^{er} juillet 1969, tous nos assistés de l'Assurance Volontaire Maladie avec, en cas de besoin, prise en charge des cotisations par l'Aide Sociale, c'est-à-dire par l'Assistance Conventionnelle.

Ce travail a nécessité l'étude de 1 200 à 1 300 dossiers dont 400 environ ont été retenus comme répondant aux conditions exigées. Je passerai sur le détail des problèmes administratifs à résoudre. En fait elle a envoyé 400 circulaires d'information et pour 130 cas environ, elle a fait pratiquement tout le travail que beaucoup d'assistés étaient incapables de faire eux-mêmes, c'est-à-dire en moyenne 5 à 6 lettres par personne, rien que pour l'inscription des ayant-droits.

Ce travail n'est d'ailleurs pas terminé car les questionnaires de la Sécurité Sociale sont loin d'être tous parvenus à leurs destinataires : il est vraisemblable que beaucoup d'entre eux seront incapables de les remplir et auront encore recours à la S.H.B.

Toutes ces activités sont coûteuses en temps, en timbres, en papier, etc... et souvent en dé-

placements. La S.H.B. ne peut compter pour sa trésorerie que sur les cotisations de ses membres, sur les dons souvent généreux de certains, mais combien aléatoires, sur le produit des collectes dans la Colonie Suisse de Paris, sur une contribution annuelle du Département Politique Fédéral qui, d'ailleurs, a été réduite depuis l'an dernier entraînant la compression de notre personnel. Malgré cela, la S.H.B. accuse chaque année un déficit sensible.

Nous ne pourrons jamais trop alerter nos compatriotes et leur demander leur appui pour nous aider à continuer cette œuvre qui a permis, au cours de ces cent cinquante dernières années d'assurer à nos compatriotes en difficulté une vie décente.

Merci d'avance à tous ceux qui voudront bien répondre à cet appel.

S.H.B. - CCP : Paris 768-95.

Strasbourg

Promotion civique

M. le Consul Guibert et Mme recevaient, le dimanche 19 octobre 1969, les Jeunes d'origine suisse résidant dans la circonscription consulaire, ayant atteint 20 ans au cours de l'année 1969. Ils étaient 12, dont 9 jeunes filles et 3 jeunes gens, bien souvent accompagnés de leurs familles.

M. Toni Rihs, chef du Service des Jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger, à Berne, honorait de sa présence cette très sympathique manifestation.

Avaient également tenu à y participer : M. Villemin, Vice-Consul et Mme ; M. Schiffmacher, Président du Club suisse de Strasbourg et Mme ; M. Fluckiger, Président de la Société Suisse-France de Nancy et Mme, entourés de plusieurs membres du Comité, ainsi que le correspon-

dant du Consulat à Nancy et Mme Michel.

En tout 40 personnes entouraient ces jeunes de leur sympathie.

M. le Consul recevait tout d'abord ses invités à un vin d'honneur dans son appartement situé en face du magnifique jardin de l'Orangerie. Cette réception permit aux différents participants de faire connaissance ou de se retrouver avec plaisir. Ensuite un déjeuner, très réussi, réunissait tout le monde au restaurant « A l'Ecluse du Rhin » où, les mets et vins aidant, l'ambiance fut tout à fait familiale. A la fin du repas, M. le Consul adressa à tous, jeunes et moins jeunes, ses souhaits de bienvenue. Il eut une parole aimable pour chacun.

Aux jeunes, il parla des origines de la Suisse et des modifications successives qui en firent le beau pays qu'elle est aujourd'hui. Il rappela leurs communes d'origine et leurs droits suisses qui, pour le moment, sont assez restreints.

Enfin, il remit à chacun quelques livres et revues, notamment le « Weltschweizer » dont s'occupe M. Rihs, ainsi qu'une carte de Suisse indiquant son lieu d'origine.

M. Rihs nous exposa ce qui se fait à Berne pour les Suisses de l'étranger et particulièrement ce qu'il fait pour les jeunes (camps, revues, journaux, etc...).

Il souhaita recevoir des demandes de renseignement de la part des jeunes et se dit prêt à y répondre personnellement.

Suivit un loto qui permit à plusieurs membres de l'assemblée d'emporter de très jolis lots.

On se quitta, enchantés de cette sympathique réunion, parfaitement organisée, vers 16 h 30, car il y avait la route à faire par le brouillard pour de nombreux participants.

R. MICHEL

Mariage

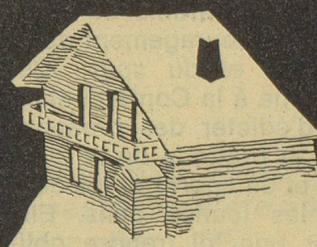
M. Paul Chaudet, ancien Président de la Confédération Suisse et Mme ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils François avec Mlle Françoise Robert-Tissot, Clos du Rocher, 1812 Rivaz.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église de Saint-Saphorin (Lavaux) le samedi 22 novembre 1969 à 15 heures.

M. Georges-Olivier Robert-Tissot, Docteur en droit, Directeur Général de la Chambre de Commerce Suisse en France et Mme ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille Françoise avec M. François Chaudet, 6, rue Edouard Nortier, 92-Neuilly-sur-Seine (France) ; 1, avenue Théodore-Flournoy, 1200 Genève.

Toutes nos sincères félicitations.

**Un déjeuner d'affaires
"pas comme les autres!"
Une idée "neuve"
pour un dîner d'amis...**



Une adresse à noter:

LA MAISON DU VALAIS
20, rue Royale. Paris I^e. Tél. 742.98.15

STRACCO